



Votre conseiller :
Sebastien PRIVAT
Mail : sebastien.privat@bpbfc.fr

0wihv0483vfa - BP -
1/1 - 10301/18239 - 57017 - 032025723 - DD - 33871



BEAUNE CENT VIGNES
12 RUE GUSTAVE EIFFEL
21200 BEAUNE
Fax : 03 80 26 34 09
Tel : 03 80 26 34 00
(appel non surtaxé)

Cyberplus
Identifiant : 21417004
www.bpbfc.banquepopulaire.fr
TONALITE PLUS : 0 892 890 010
(0,50E/mn + coût communication)
Code : 089915

MME JEANINE GROS
3 RUE DES COMMUNES
21700 VOSNE ROMANEE

RELEVÉ DE VOS AVOIRS EN EUROS

Intitulé du contrat	Référence	Echéance	Solde/Encours	Valorisé au
MME GROS JEANINE QUINTESSA CAPI PART SOCIALE BP ORDINAIRE	QINCA001409 141700400	28/11/2046	316 280,03 195,00	31/12/2021
MME JEANINE GROS COMPTE CHEQUES	82319724314		44 750,27	

VOTRE COMPTE CHEQUES N° 82319724314
IBAN FR76 1080 7005 0382 3197 2431 443

MME JEANINE GROS
BIC CCBPFRPPDJN

DATE COMPTA	LIBELLE/REFERENCE	DATE OPERATION	DATE VALEUR	DEBIT EUROS	CREDIT EUROS
	SOLDE CREDITEUR AU 29/10/2021				44 756,27
04/01	FRAIS DE TENUE DE COMPTE XCOPZ108 2022010300060794000001	03/01	03/01	6,00	
	TOTAL DES MOUVEMENTS			6,00	0,00
	SOLDE CREDITEUR AU 31/01/2022*				44 750,27
	RÉCAPITULATIF DES FRAIS ET SERVICES BANCAIRES				
04/01	FRAIS DE TENUE DE COMPTE	03/01	03/01	6,00	
	TOTAL DU 01/01/2022 AU 31/01/2022			6,00	

(*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêt du solde du compte réalisé en fin de journée.
- Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct -

Information à l'attention des clients particuliers :

Votre Banque Populaire est soucieuse d'apporter le meilleur service à ses clients.
Cependant si vous avez une réclamation à formuler, vous devez en premier lieu contacter votre agence ou le Service Clients.
En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir le médiateur pour les domaines relevant de sa compétence (art. L 316-1. du Code Monétaire et Financier) à l'adresse indiquée au bas de votre extrait de compte. Le médiateur recommandera une solution au litige dans un délai de trois mois à compter de sa saisine.
Votre conseiller habituel reste à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur les produits et services proposés par votre Banque. Sur simple demande, il vous remettra un exemplaire de la convention qui précise les conditions de fonctionnement de votre compte et des moyens de paiement qui lui sont rattachés, ainsi qu'une plaquette récapitulative de notre tarification.

A la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, l'assurance des personnes et des biens c'est aussi notre métier.